

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT D'EAU
Rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature EAU

PUITS A USAGE D'IRRIGATION
CAPTANT PLUS DE 1000 m³ PAR AN
AVEC UN DEBIT SUPERIEUR A 8 m³/h
STADE MUNICIPAL ROGER MARTY DE COURS-DE-PILE

NOTE COMPLEMENTAIRE



Mairie de Cours-de-Pile

30, route de Saint-Germain

24520 Cours-de-Pile

TEL : 05 53 74 48 48 / TELECOPIE : 05 53 74 48 49

Courriel : mairie.cours-de-pile@wanadoo.fr

www.coursdepile.fr



Justification de la note complémentaire :

Une incohérence est apparue dans le dossier au regard des Zones de Répartition des Eaux (ZRE). Le classement en ZRE vise à mieux contrôler les prélèvements d'eau afin de restaurer l'équilibre entre la ressource en eau et les prélèvements et renforce le régime de déclaration et d'autorisation des prélèvements d'eau.

Dossier de demande de création du puits :

Il est clairement indiqué dans le dossier que le forage se situe dans la ZRE du bassin de la Dordogne (voir arrêté préfectoral du 10 septembre 2004).

Dossier de demande d'autorisation de prélèvement :

Dans le dossier proprement dit, rédigé par le pétitionnaire, il n'est pas fait référence à l'existence de la ZRE.

Dans le formulaire de demande d'examen au cas par cas, il a été indiqué par erreur que le projet ne se situait pas dans une ZRE.

Arrêté préfectoral portant décision d'examen au cas par cas :

Cet arrêté du 9 juin 2020 de la Préfète de la région Nouvelle Aquitaine conclue que le projet n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact tout en précisant l'erreur commise par le pétitionnaire sur la non-appartenance du site à la ZRE du bassin de la Dordogne.

Note complémentaire du pétitionnaire :

Le pétitionnaire précise que le projet se situe dans la Zone de Répartition des Eaux du bassin de la Dordogne telle que définie par l'arrêté du Préfet de la Dordogne en date du 10 septembre 2004.

Fait à Cours-de-Pile, le 10 juillet 2020

Le Maire, Didier CAPURON

Mairie de Cours-de-Pile

30, route de Saint-Germain

24520 Cours-de-Pile

TEL : 05 53 74 48 48 / TELECOPIE : 05 53 74 48 49

Courriel : mairie.cours-de-pile@wanadoo.fr

www.coursdepile.fr